



## Dette a devoir pour ma soeur

Par **estebant**, le **16/04/2016** à **22:25**

Bonsoir,

Depuis 1999 ma sœur avait prit une maison en viager.

J'avais payé les frais de notaire pour l'aider.

En 2007 elle s'est retrouve veuve avec 4 enfants donc j'ai payé de 2007 a 2012 le viager de 150 euros par mois que je versais sur le compte de mon frère aîné qui lui payé le foncier.

J'ai du en 2009 pour pas qu'elle est des problèmes refaire le toit et la façade pour 15000 euros puis payer des avances hypothèque de 289 euros.

J'ai calculé elle me doit 27000 euros avec mes justificatifs au sinon avec mes aides en plus depuis quelle est veuve elle me devrait 40 000 euros.

Aujourd'hui la maison est a elle depuis 2015 elle la vendu ce mois ci pour 20 000 euros car celle ci était insalubre et a besoins de cet argent.

Vu sa situation je pensais si je pouvais faire déduire sa dette sur les parts d'héritages plus tard de mes parents.

Car j'ai une maison en donation de mes parents qui ne pouvait s'occuper depuis 2000 d'une valeur actuelle de 60 000 euros que j'ai refait entièrement.

Nous sommes 2 garçons et une fille.

Je voudrais trouver une solution raisonnable pour garder ma maison.

Pouvez vous m'aider sur cette affaire.

En vous remercient d'avance